

PRESENCE

No 28

Informations du Stalag XX B

Février 1944



L'hiver dans les Pyrénées.

La discipline faisant la force des armées...

Qui de nous ne s'est appliqué, étant "bleu", à apprendre par coeur la fameuse formule par laquelle commençait tout bon livre de théorie militaire.

Cette discipline, dont on nous a inculqué les principes à la caserne, semble avoir perdu pour nous, depuis le début de notre captivité, une grande partie de sa valeur.

Et pourtant, n'est-elle pas nécessaire dans notre situation? L'on oublie trop facilement que nous vivons à l'étranger, sous les yeux de gens qui sont plutôt portés à nous juger sévèrement, et qui étendent à la Nation toute entière les impressions que nous avons fait naître en eux.

Nous sommes en effet considérés ici comme une reproduction fidèle, en proportion, de la population de notre pays, étant donné nos origines et nos classes différentes, masquées par l'anonymat de l'uniforme kaki ou bleu horizon. Et de même que l'anglais de l'histoire débarquant à Calais notait sur son carnet que les Françaises étaient rousses, la première femme qu'il avait rencontrée l'étant, ceux qui rencontrent certains de nous pourraient être tentés de noter que le Français

est un Monsieur qui marche le col ouvert et les mains dans les poches.

Il est certain que la tenue dont nous aurons fait preuve vis-à-vis des représentants des diverses nationalités au milieu desquels les circonstances actuelles nous forcent de vivre comptera pour beaucoup dans la considération que leurs peuples, chez qui ils rapporteront leurs impressions, nous accorderont après la guerre, et que le respect que ceux-ci nous témoigneront sera d'autant plus grand que notre attitude aura été plus correcte et plus digne.

Ceci nous impose une discipline que nous devons respecter, non pas seulement parce que les lois militaires allemandes nous y incitent, mais encore parce que notre propre règlement nous l'impose et que, quoiqu'en pensent certains, soldats français et portant l'uniforme de notre pays, nous sommes tenus d'obéir à ce règlement.

C'est donc manquer à la discipline que s'afficher en une tenue négligée, marcher en désordre dans les rues, fumer sur les rangs, s'aligner au petit bonheur, oublier de saluer un officier français qui passe, laisser au départ au travail, des chambres sales et désordonnées.

Une tenue correcte ne dépend pas d'un uniforme impeccable. Un camarade portant un uniforme neuf, mais qui marche débraillé, fera beaucoup moins d'impression qu'un autre à capote élimée et à pantalon rapiécé, mais dont la tenue forcera à l'estime en vertu des sentiments qu'impose à tous la dignité dans la misère.

Il en est de même dans nos relations avec la population civile. Notre force et l'avenir qui nous est destiné en tant que nation seront estimés en fonction de notre conduite, du prix que nous attachons au maintien de nos foyers et de l'amour que nous portons à nos familles absentes. Là également il nous appartient de rester dignes, car le rapprochement que cherchent certains d'entre nous, et que les circonstances actuelles et les ordonnances en vigueur nous interdisent d'ailleurs, est interprété comme un détachement envers nos propres foyers et comme un relâchement de notre moralité.

Sachons donc faire preuve, envers les militaires de la puissance détentrice, d'une discipline sans platitude, dont la rigidité est peut-être pénible à nos caractères indépendants, mais dont l'observation nous permet d'autant mieux de faire valoir nos droits — gardons cette même discipline entre nous et n'oublions pas que si le sort commun nous a rapprochés, le nivellement ne doit pas être complet car il importe de maintenir une certaine hiérarchie — et conservons vis-à-vis de la population qui nous entoure les distances qui conviennent. Nous en serons jugés d'autant plus favorablement.

PRESENCE.

INFORMATIONS

RELEVÉ

Je pense que la teneur de la lettre ci-dessous, qui m'a été adressée en Décembre par les Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre (Mission Scapini), vous intéressera tous.

J'ai pris connaissance de la lettre qui m'a été adressée "par et comprends tout ce qu'entraîne de pénible sa "captivité.

"Malheureusement les rapatriements effectués actuellement se rapportent, non à un nouveau crédit de libération "mais seulement aux dernières tranches du contingent des "100.000 mises en congé de captivité prévues pour la relève, "tranches pour lesquelles les désignations ont déjà été faites "depuis plusieurs mois et dont le retour, primitivement fixé "au mois d'Août de cette année a été différé jusqu'à maintenant.

"Les Autorités Allemandes n'ayant pris aucun engagement en ce qui concerne l'octroi de mises en congé de captivité nouvelles, le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre ne peut actuellement présenter à celles-ci aucune "demande de libération au titre de la Relève.

Vous avez ainsi la confirmation que, contrairement à ce que beaucoup ont pensé, les 145-hommes qui ont été libérés en Décembre l'ont été comme solde du deuxième tour de relève et que ces libérations ne constituaient pas le début d'un nouveau tour.

Le dernier paragraphe mentionné ne nous laisse aucun espoir pour le moment. Donc, attendons...!

CORRESPONDANCE

Veuillez ne pas oublier de mettre votre adresse sur les cartes et lettres que vous envoyez; les censeurs ont ordre de ne pas les laisser partir si la case destinée à cet effet n'est pas remplie. Comme ils ne peuvent pas la retourner à l'expéditeur, faute d'avoir son adresse, il ne reste qu'une solution: la corbeille à papier, ce qui fait une correspondance perdue.

Certains camarades, et même des hommes de confiance de kommandos, ont la manie de me faire remettre par des hommes rentrant de leur kommando au camp central, des lettres qui peuvent contenir des demandes de renseignements particuliers ou concernant leur kommando. Ce procédé m'est formellement interdit et je dois refuser ces correspondances, tous les papiers me parvenant devant être auparavant soumis à la censure.

Je rappelle donc une fois de plus que tout ce qui m'est adressé doit l'être par l'intermédiaire de l'homme de confiance du kommando, celui-ci devant lui-même transmettre par la voie officielle.

NOTE SUR LE SECOURS INDIVIDUEL

Ci-dessous, le texte intégral d'une circulaire datée de Janvier 1944, provenant de la Direction du Service des P. G. :

Par son communiqué n° 107 du 8 Mars 1943, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre a fait connaître que pour recevoir désormais des colis composés de denrées four-

nies par le Gouvernement, chaque prisonnier devait se faire inscrire dans une Oeuvre ou un Comité, par les soins de sa famille ou de son bienfaiteur habituel ou en s'adressant lui-même, s'il est sans famille, au Délégué départemental; de la Croix-Rouge Française pour la zone SUD, ou du Comité Central d'Assistance pour la Zone NORD.

Il convenait, en effet, en raison de la faiblesse des ressources alimentaires du pays, d'assurer entre tous les Prisonniers de Guerre une répartition égale des ressources rendues disponibles à leur profit et pour cela d'envoyer à chacun d'eux le même nombre de colis semblables.

C'est sur ce principe essentiel de l'égalité absolue de tous les Prisonniers de Guerre devant la répartition, à quelque rang social qu'ils appartiennent, que repose l'organisation du secours individuel. Elle permet ainsi de faire face aux graves difficultés du ravitaillement et d'éviter aux Prisonniers d'avoir à souffrir de cette situation.

Il importe donc, pour que l'organisation mise sur pied fonctionne dans des conditions satisfaisantes, que le public se conforme strictement aux modalités prévues par le Communiqué Officiel N° 107 et accorde sa confiance totale au système de l'inscription obligatoire, comme à une mesure propre à garantir à chaque prisonnier la cote-part du secours individuel qui lui revient de droit.

Dans l'état actuel des choses, cette cote-part lui permet de recevoir mensuellement: ou bien, 2 colis de 2 kgs 500 chacun; ou bien, 1 colis de 5 kgs de denrées contingentées fournies par le Gouvernement.

CARTES POUR LES FRERES PRISONNIERS

Les mêmes questions étant toujours posées à ce sujet, les hommes de confiance voudront bien se reporter au N° de PRESENCE du mois de Mai 1943. Pour ceux qui n'auraient pas reçu ou conservé ce numéro, voici un extrait des Informations :

Une fois de plus, je vous rappelle les dotations réglementaires en correspondance: nous touchons 2 lettres, 4 cartes, 2 étiquettes, par mois, et chaque Kommando reçoit pour nos camarades qui ont un frère prisonnier, une carte supplémentaire par 20 prisonniers (soit 10 cartes pour un Kdo de 200, 2 cartes pour un Kdo de 40, etc). Les accords passés avec les S.D.P.G. prévoient seulement 2 cartes par mois. Nous touchons donc tous 2 cartes supplémentaires, et ceci vous explique qu'il n'y ait pas plus de cartes supplémentaires pour frères

ETIQUETTES COLIS DES PRISONNIERS CORSES ET NORD-AFRICAINS

La Direction du Service des P. G. nous signale une fois de plus qu'elle et un certain nombre d'oeuvres continuent à recevoir des étiquettes qu'elles ne peuvent honorer.

Je vous précise à nouveau:

— Que les prisonniers Corses, qui recevaient leurs colis de leur famille habitant la CORSE et pour lesquels aucun correspondant n'a pris la suite de leur famille pour l'expédition de leur colis, doivent envoyer leurs étiquettes à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre "Service des colis corses" 52, Avenue du Maréchal Foch à Lyon.

— Que les NORD-AFRICAINS qui se trouvent dans la même situation, doivent envoyer leurs étiquettes à la Sous-Direction 231, Boulevard Saint-Germain à PARIS.

Les ayant-droits voudront bien mentionner sur leur étiquette l'adresse de leur famille et leur bureau de recrutement et les remettre à leur homme de confiance qui devra les centraliser et me les expédier de son kommando pour le 10 de chaque mois.

SOLIDARITE

Le dernier numéro de Présence a signalé que les fonds spéciaux de la Mutuelle, destinés aux familles de nos camarades accomplissant leur punition à la Prison Militaire de Graudenz ou dans les kommandos en dépendant, étaient pratiquement à sec.

Signalons à ce sujet le geste de nos camarades du kdo 718 d'Elbing Lärchwalde (anciennement Pionnier-Park), formé presque exclusivement de sortants de Graudenz démunis d'argent, qui lors d'une petite fête de kdo ont mis en vente des programmes artistiquement dessinés, ce qui a permis dans ce kdo à situation toute spéciale, de collecter 40 Marks pour le fonds spécial Graudenz. Etant donné le peu de fonds dont ils peuvent disposer, ce geste prend toute sa valeur.

Gérard Jannet.

POUR LES TRANSFORMÉS

COLLECTE DE LIVRES

La Délégation régionale de Danzig remercie vivement au nom des 15.000 ouvriers et prisonniers transformés qu'elle représente les prisonniers français du Stalag XXB pour leur geste de solidarité qu'ils ont témoigné par la mise à sa disposition de livres de lecture, fruit d'une collecte effectuée dans les Kommandos.

Impuissante pour alléger leur captivité, de coeur, elle et les ouvriers du Gau de Danzig, sont avec eux, unis par les mêmes liens de solidarité et de fraternité.

AU SERVICE DU MARECHAL

P. CHEVALIER,

Délégué régional de Danzig,
ancien prisonnier du Stalag IA.

BELGIQUE

Visite de la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge.

Le samedi 30 janvier, dernier deux délégués du Comité International de la Croix-Rouge ont visité le Stalag XXB. L'un des délégués s'est spécialement occupé au Lazarett des questions médicales, l'autre s'est longuement entretenu au Camp de Willenberg avec les Hommes de Confiance des conditions de vie du prisonnier de guerre: logement, nourriture, habillement, traitement, etc...

J'ai rendu compte à la Délégation de l'état déplorable de notre habillement. Les quelques paires de bottines, vestes de petite taille et pantalons reçus furent bien insuffisants pour parer à nos besoins. Besoins sans cesse grandissant par l'arrivée mensuelle de camarades libérés de la P. M. de Graudenz et dont la situation vestimentaire est particulièrement malheureuse.

Certains camarades originaires d'autres Stalags n'ayant signalé dans ces camps des distributions d'effets d'habillement et de vivres plus abondantes qu'au Stalag XXB, j'ai soumis au délégué un relevé de nos dotations mensuelles par homme pendant les cinq derniers mois de 1943. — La dotation que nous recevons est bien la dotation normale du prisonnier de guerre belge. Si des différences sont constatées, elles ne peuvent provenir que des répartitions à l'intérieur des Stalags. Dans bien des Stalags le camp central est favorisé, les Kommandos agricoles ne touchent qu'une partie des denrées seulement, ... au Stalag XXB nos répartitions sont uniquement basées sur les effectifs du camp et des Kommandos.

En votre nom à tous j'ai remercié Monsieur le Délégué de sa bonne visite et des efforts et démarches que le Comité International de la Croix-Rouge ne cesse de faire pour l'amélioration de nos conditions de vie.

Linge et effets d'habillement "BELGISCHE LIEBESGABEN"

Malgré les informations parues dans "PRESENCE" beaucoup de camarades me demandent des renseignements à ce sujet. D'un autre côté l'adjudant René Martin, délégué belge au service d'habillement, me signale que de nombreux Kommandos n'ont pas encore pu recevoir la part qui leur est destinée. Je rappelle à nouveau que ce linge, ces effets, ne peuvent être envoyés qu'à l'occasion des demandes mensuelles des Kommandoführers. Le service allemand du Stalag m'a promis d'insister auprès de ces derniers pour qu'ils indiquent non seulement le nombre de P. de G. français et belges dont se compose le Kommando mais aussi qu'ils précisent pour chaque catégorie d'objets le nombre de pièces destinées aux Français, le nombre de pièces destinées aux Belges.

Exemple : Röcke 22 Franz. 7 Belg.

Pour faciliter notre contrôle les envois de Liebesgaben seront dorénavant accompagnés d'une carte accusé de réception à remplir par le responsable belge du Kommando et à me renvoyer directement.

Argent pris à la fouille lors de notre immatriculation

Fin 1942 des imprimés ont été envoyés aux P. de G. belges leur demandant leur accord pour le renvoi en Belgique des sommes prises à la fouille lors de leur immatriculation. Quelques imprimés sont rentrés avec beaucoup de retard, d'autres n'ont pas été régulièrement remplis et le service de la Verwaltung n'a pas pu commencer le travail.

Grâce à la bonne volonté de nos camarades français occupés à ce service, de nouveaux formulaires vous seront envoyés au début de mars. Je demanderai aux Hommes de Confiance de veiller à ce que ces formulaires soient remplis très lisiblement et renvoyés le plus rapidement possible au "GRUPPE VERWALTUNG DER KOMMANDANTUR DES M-STAMMLAGERS XXB — Abteilung E". Les sommes inférieures à 250 francs ne seront pas envoyées en Belgique mais remboursées directement au prisonnier.

Demandes de livres, de jeux, ... à l'Y. M. C. A.

L'Aide aux Prisonniers de Guerre des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (Y. M. C. A.) me charge de porter à votre connaissance que pour assurer une répartition et une utilisation adéquates des livres, jeux, matériels divers envoyés dans les camps, les demandes particulières des P. de G. ne seront plus acceptées sans le contreseing de l'Homme de Confiance du Stalag. Le Comité Directeur de l'Y.M.C.A. nous rappelle que le matériel confié à nos bons soins reste sa propriété et qu'il doit servir à la communauté du camp ou du Kommando.

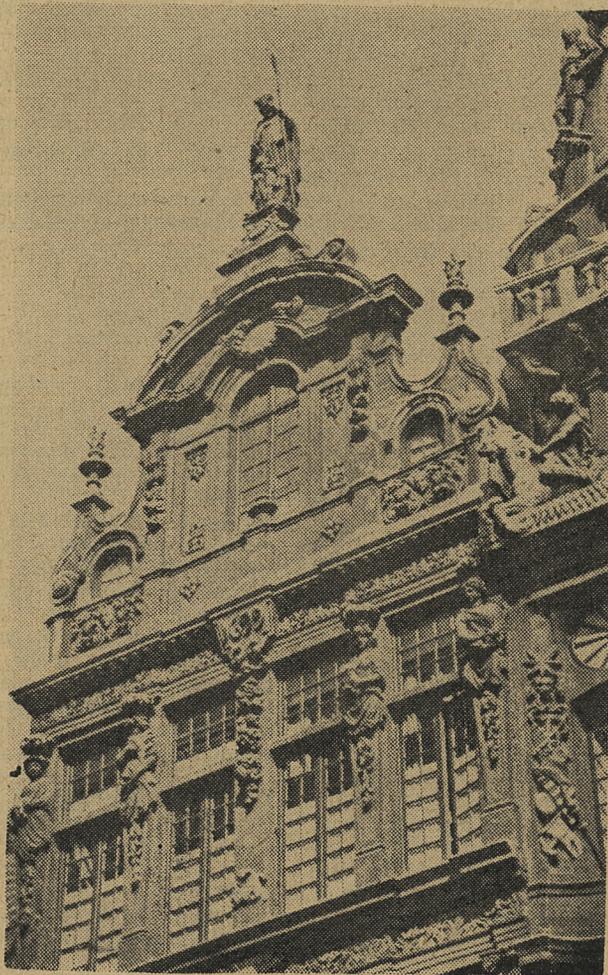
COMMUNICATIONS :

— du Comité International de la Croix-Rouge.

Le Comité International de la Croix-Rouge prie les prisonniers de guerre belges de n'envoyer aucune étiquette aux organismes de secours à l'étranger sans y indiquer clairement que le destinataire du colis est de nationalité belge.

— du Comité Local de la Croix-Rouge à Liège.

Le "Service Social d'Aide aux Prisonniers du Premier Lanciers et à leurs familles" prie les camarades de ce Régiment de lui faire connaître leur adresse exacte en Belgique et d'informer leurs familles qu'en cas de nécessité elles peuvent directement adresser leurs demandes au siège : 28, rue Louvrex à Liège ou à Monsieur JOACHIM — 11, Quai de la Grande-Bretagne à Liège.



Bruxelles

Maison du Renard.

Grand'Place

Liebesgaben reçus en janvier :

Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Internationale
 1240 colis américains
 448 colis américains (colis spéciaux de Noël)
 24 caisses de vivres (pour la P. M. de Graudenz)
 210.000 cigarettes
 268 paquets de tabac
 De la Croix-Rouge Danoise
 120 boîtes de lait (pour les malades)
 De la Croix-Rouge de Belgique
 1445 lames à raser
 287 colis O.T.A.D.

Collecte en faveur du Secours d'hiver

Reçu du Kdo 206 20 RM
 du Kdo 231 10 RM
 de Willenberg 160 RM
 Total au 17. 2. 44 : 611 RM,50.

Homme de Confiance des Belges,
 Adjudant Duchesne.

**MUTUELLE
 DU STALAG XX B**

RAPPORT MENSUEL DECEMBRE 1943

Fonds de Secours disponible au 30 Nov. 1943 Fr. 361.885,—
 Don de l'Oflag II B 10.400,—
 Dons et cotisations du mois 57.161,40
 Collecte libérables Décembre 3.452,40
 Remboursements sur avances 840,—
 Fonds collectés par C. E. A. Lille 800,—
 Fr. 434.538,80

Secours aux Familles }
 nécessiteuses art. 1 Fr. 49.000,— }
 Allocations-décès art. 2 3.000,— } 61.030,—
 Secours exceptionnels art. 3 7.800,— }
 Achats d'appareils divers art. 4 1.230,— }

Disponible au 31 Décembre Fr. 373.508,80

Fonds de Secours spécial "Graudenz"

Disponible au 30 Novembre 1943 Fr. 25.993,—
 Dons du mois 1.680,—
 Fr. 27.673,—
 Secours distribués 19.240,—

Disponible au 31 Décembre Fr. 8.433,—
 Total disponible au 31 Décembre 1943 Fr. 381.941,80

dont: Fr. 12.450,20 en Caisse
 193.790,— en compte à la Verwaltung du Stalag
 175.701,60 en compte au Commissariat Général.

ACTIVITE DU MOIS

Demandes de secours : 40
 Dessiers transmis pour enquête: 40
 Secours immédiats prévus: Fr. 38.300,—
 Résultats d'enquête parvenus: 46

Collecte en faveur des camps disciplinaires — Depuis mon rapport mensuel de Septembre — dans lequel je vous signalais les fonds réduits de roulement dont je disposais — une somme de plus de 36.000 Fr. a été répartie et le solde disponible au 31 Décembre ne me permettra pas de faire face aux nouvelles dépenses engagées pour Janvier 1944.

Je me permets à nouveau de lancer un appel à la bonne volonté de tous pour que de nouveaux fonds soient collectés et plus particulièrement à l'initiative des camarades libérés actuellement disséminés dans tous nos kommandos. Je souhaite vivement qu'ils restent à l'origine d'un mouvement continu d'apport, imitant en cela le petit kommando 434 où quelques Pg. versent mensuellement une cotisation au profit de ce compte spécial exclusivement réservé aux punis et plus spécialement aux familles nécessiteuses de ces camarades.

Les débuts de ce nouveau centre d'activité ont été pénibles comme l'a été la réalisation des buts fixés à notre programme de Mutuelle. Cela est dû en grande partie à la lenteur des enquêtes qu'il me faut ouvrir pour la justification de l'attribution d'un secours aux familles. Ces délais sont maintenant éclus et une somme assez importante a été distribuée en Décembre qui a vu s'épuiser la presque totalité de notre disponible du début de mois.

Je propose encore à votre exemple ce groupe de malades du Lazarett-Marienburg qui m'a fait parvenir un don de Fr. 1.350,—

Collecte au profit des orphelins de nos camarades décédés en captivité — Le compte-rendu de cette collecte vous étant fait d'autre part, je me bornerai à vous donner ci-dessous quelques

détails sur le financement de ce compte, puisque dans notre numéro d'Octobre 1943, je vous annonçais la participation de la Mutuelle lors de la répartition des fonds.

L'apport global au 31 Décembre ressort à Fr. 132.633,40 sur lesquels Fr. 124.149,40 me sont effectivement parvenus.

Les renseignements sollicités près des différentes Mairies intéressées m'ont permis l'établissement, le 17 Novembre, d'une première liste de répartition d'un montant de Fr. 123.000 (Fr. 2.500 par enfant, plus dans certains cas, des majorations nécessitées par l'état de santé précaire de la veuve de notre camarade).

Au 30 Novembre, une somme de Fr. 87.102,60 ayant été collectée, la Mutuelle a donc fait don à ce compte d'une somme de Fr. 35.897,40 pour permettre la distribution immédiate de cette première liste.

Les fonds — prélevés sur notre crédit au Commissariat Général — ont été répartis très rapidement par notre Centre d'Entr'aide à Paris et d'après les nouvelles déjà reçues, ont été réceptionnées par les familles vers la Noël 1943.

Je dispose actuellement de Fr. 37.046,80 qui seront distribués au fur à mesure de l'arrivée des renseignements encore attendus.

Echo des Kommandos — Je relève au passage sur mon journal d'activité de la Mutuelle:

Willenberg — Don du G. A. W. à l'occasion de la représentation de Fric-Frac: 100 RM.

Kdo 900 — 9 Pg. — 29 RM, tant pour les cotisations du mois en cours que pour les collectes: Orphelins du XX B et fonds de secours spécial "Graudenz".

Kdo 379 — qui inaugure la série des dons habituellement reçus à l'occasion des Fêtes de Noël et de Nouvel An en me faisant parvenir: 58 RM,65.

Paul Saint Venant.

Année 1943

Rapport Financier

BILAN AU 31 DECEMBRE 1943

Caisse Fr 12.450,20 Fonds de Secours
 Verwaltung Stalag 193.790,— Général Fr. 375.668,80
 Commissariat Général
 aux PG. et aux Familles Fonds de Secours
 des PG. 212.748,40 spécial "Graudenz" 8.433,—
 Avances 2.160,— Orphelins du XX B 37.046,80
 Fr. 421.148,60 Fr. 421.148,60

Apports mensuels en dons et cotisations

Mois	Oflag:	Dons et Cotisations	Collectes relèves, etc.	Fonds de Secours "Graudenz"
Janvier	Fr. 35.670,—	85.195,20		
Février		38.817,—		
Mars		45.053,40		
Avril		53.110,—	7.344,80	
Mai	60.800,—	43.273,—	6.900,60	
Juin	10.400,—	74.768,20		
Juillet	10.400,—	42.529,—	12.342,40	25.037,—
Août	10.400,—	65.046,—	3.610,40	23.952,—
Septembre	10.400,—	36.870,—		16.564,—
Octobre	10.400,—	48.575,80		560,—
Novembre	10.400,—	45.820,40	2.718,20	
Décembre	10.400,—	57.961,40	3.452,40	1.680,—
Total :	Fr. 169.270,—	638.019,40	36.368,80	67.793,—

Fonds de Secours Général au 31 Décembre 1942 162.507,—
TOTAL GENERAL DES RECETTES Fr. 1.073.958,20

Se décomposant comme suit :

Mois :	a) art 1 Secours aux Familles nécessiteuses	b) art. 2 Allocations-décès	c) art. 3 Secours exceptionnels	d) art. 4 Achats d'appareils divers	e) Fonds de Secours "Graudenz"
Janvier	Fr. 19.457,—	4.600,—	2.500,—	180,—	
Février	12.700,—	4.000,—	5.100,—	2.920,—	
Mars	31.000,—	4.000,—	6.300,—	2.058,—	
Avril	41.100,—	14.040,—	8.600,—	100,—	
Mai	35.400,—	4.000,—	6.500,—	2.920,—	
Juin	27.600,—	10.000,—	13.567,—	5.529,—	
Juillet	21.600,—	5.000,—	10.300,—	1.000,—	2.000,—
Août	10.100,—	11.000,—	11.200,—	200,—	6.400,—
Septembre	45.900,—	10.560,—	9.000,—	2.674,—	14.360,—
Octobre	56.004,—	12.000,—	6.500,—	2.070,—	8.900,—
Novembre	37.096,—	3.200,—	9.600,—	1.380,—	8.460,—
Décembre	49.000,—	3.000,—	7.800,—	1.230,—	19.240,—
Total	Fr. 386.957,—	85.400,—	97.967,—	22.261,—	59.360,—

f) Participation à la collecte au profit des Orphelins du Stalag XX B Fr. 35.897,40

g) Avances à titre remboursable

Mois	Montant	Remboursé	Exigible
an 31/12	Fr. 2.200,—	2.200,—	
Février	1.560,—	1.040,—	Fr. 520,— de suite
Mai	840,—	840,—	
Septembre	1.680,—	840,—	Fr. 840,— en trois mensualités...
Novembre	800,—		Fr. 800,— en six mensualités à compter de Janvier 1944
Total exigible			Fr. 2.160,—

h) Frais Généraux

Avril	Fr. 1.308,—	
Juin	638,—	
Juillet	1.068,—	
Total		Fr. 3.014,—

DISPONIBILITES IMMEDIATES Fr. 381.941,80

dont : 375.668,80 au Fonds de Secours Général
8.433,— au Fonds de Secours spécial "Graudenz"

Dépenses engagées pour renouvellement de secours relatifs à des dossiers munis du résultat d'enquête :

Janvier 1944	25 Secours	Fr. 28.700,—
Février	28	27.600,—
Mars	62	60.100,—
Avril	46	44.500,—
Mai	47	42.100,—
Juin	26	27.200,—
Juillet	32	33.500,—
Août	53	52.100,—
Septembre	57	56.400,—
Octobre	39	36.300,—
Novembre	21	20.800,—
Décembre	42	40.100,—

Total 478 Secours pour Fr. 469.400,—

Le Bureau de la Mutuelle.

MUTUELLE DU XX A

A la fin de l'année dernière, nous avons lancé dans "PRESENCE" un appel aux différents hommes de confiance, en vue de l'organisation de collectes pour la Mutuelle du XX A. Nous avons été agréablement surpris, en constatant que beaucoup avaient répondu à notre appel, et nous tenons ici à les remercier pour leur initiative hardie qui dénote un état d'esprit communautaire dont nous avons besoin de plus en plus.

C'est — ainsi qu'à Klein Bartelsee, Kdo 45, se fait depuis quelques mois "la collecte des Pfennigs" qui, mensuellement, rapporte plusieurs dizaines de RM. A l'occasion des fêtes de Noël, 103 RM en dons ont été spontanément versés à la Caisse de la Mutuelle; de plus, le nombre des mutualistes augmente tous les mois; et c'est de plusieurs sources que nous avons appris combien l'homme de confiance de ce kommando, Albert GORY, s'était efforcé de faire comprendre aux P.G. dont il a su se faire estimer, le devoir qu'ils avaient de soulager, par leurs humbles oboles, les misères de nos foyers.

Brahnau — kommando 110 — ne se tient pas pour battu; je laisse la plume au nouvel homme de confiance — G. MILET — qui, tout nouveau qu'il soit dans sa lourde charge, a su donner un nouvel élan aux souscriptions :

"Répondant au désir de notre camarade Bernard du "Crest, au cours d'une séance théâtrale donnée au Kdo 110 pour les fêtes du Nouvel An, trois programmes furent mis aux enchères, normales et à l'américaine, au profit de la Mutuelle; répondant à notre demande ces derniers ont rapporté 273 RM. C'est avec plaisir que j'ai remis cet argent pour soulager nos camarades, espérant bientôt renouveler "notre geste." G. Milet.

Dans ce même kommando, simplement en passant, je relève un don anonyme de 20 RM.

Un petit kommando a répondu aussi à notre appel : sur l'initiative de son homme de confiance P. DOLLEANS, Fest Courbières, kommando 7, composé seulement d'une trentaine de P.G., a envoyé 55 RM à l'oeuvre des orphelins de guerre.

Un PG isolé de Graudenz verse spontanément 10 RM à la Mutuelle.

C'est ainsi que nous sommes arrivés pour le mois de Janvier seulement, à la somme de 19.540 francs.

Ce ne sont là que des exemples; mais nous sommes heureux de les mettre en évidence, de façon à ce que l'élan donné s'accroisse de plus en plus et que, ces cas se multipliant, nous puissions largement coopérer au soulagement des familles françaises.

B. du Crest.

La "MAFFIA"

Au 19^{me} siècle, en Sicile, parmi une population très arriérée que les guerres et les révolutions incessantes maintenaient dans une ignorance crasse et une misère indescrivable, une redoutable association secrète s'était développée : la "maffia". Les brigands siliciens retranchés dans les montagnes pouvaient compter dans toute l'île sur un vaste réseau d'affiliés, qui leur fournissait, outre les recrues destinées à combler les vides faits dans leurs rangs par la police du roi de Naples, des agents de renseignements, des recéleurs et tous les complices qui pouvaient leur être nécessaires pour mener à bien leurs opérations.

La Maffia avait, on peut le dire, l'oeil sur tout ce qui se passait en Sicile, son rôle fut, quoique obscur, prépondérant dans plusieurs révolutions et les gouvernements italiens durent compter avec elle. Malheur à qui encourait sa vindicte! Il devait quitter l'île sans tarder s'il ne voulait pas tomber sous le poignard d'un exécuteur. Ses procédés de recrutement, de corruption pour l'achat de complicités ou de bienveillances, son impitoyable rigueur dans la vengeance contre les traîtres ou les défailtants furent transportés en Amérique par des émigrants siliciens qui furent pour beaucoup dans la création des "gangs" où un des leurs, Al Capone, fit un moment figure de roi.

Depuis les exploits des farouches brigands siliciens, le mot a pris une certaine extension et nous l'avons entendu appliquer, avant la guerre, à diverses organisations.

Mais il semble que depuis un certain temps l'emploi s'en fasse plus fréquemment parmi nous et tende à s'implanter dans l'argot des prisonniers de guerre.

Je dirai tout de suite que ce terme était il y a deux ans encore inconnu au Stalag XX B. Depuis, certains parmi les quelques deux mille camarades qui nous sont arrivés de tous les Stalags d'Allemagne, via les kommandos disciplinaires, nous ont initiés, hélas à la suite d'amères expériences personnelles, à la signification donnée à cette appellation.

Nous avons ainsi appris avec stupeur l'existence, dans les rangs des prisonniers, de petites organisations très fermées, dont les membres placés aux places intéressantes, mènent sur le compte de la communauté une existence confortable. Les meilleurs vêtements de la Croix-Rouge sont pour eux, ils fument et mangent à volonté, placent à tel poste un tel qui leur plaît en déplaçant tel autre qui leur déplaît, trafiquent de ceci ou de cela. Toute réclamation contre eux est vaine, car s'ils ne représentent pas le nombre, ils représentent la puissance et certains pensent que plutôt que de les attaquer de front, il est préférable de se mettre bien avec eux; n'est-il pas tentant de profiter de leurs restes? et ils savent s'attirer tellement de sympathies avec quelques cigarettes négligemment offertes.

Le mal est incontestable, mais il ne faut pas l'exagérer, ni surtout le généraliser, car il ne nous a été donné d'entendre parler que de cas heureusement rares. S'il existe partout des individus qui, mis à une place quelconque, chercheront toujours à en tirer le maximum d'avantages personnels, fût-ce au détriment des camarades, il en existe heureusement de plus nombreux pour qui les mots dévouement et probité n'ont pas perdu toute signification.

Il semble pourtant que de nombreux nouveaux venus au XX B y conservent encore un certain temps après leur arrivée une méfiance que les expériences passées ont pu créer et renforcer, mais que rien ne justifie plus. Et c'est ainsi que, parfois pas méchamment, des piques sont lancées contre un tel, répétées, déformées et si généralement leur sottise nuit à leur expansion, elles n'en font pas moins leur sale petite besogne en raison de l'adage : Mentez donc! il en restera toujours quelque chose.

Ainsi au camp central ou lors des visites de kommandos, il arrive que tel "tuyau" sûr sur les agissements de certain membre d'une "maffia" quelconque soit recueilli et, après vérification, s'avère complètement faux. Mais généralement, il n'y a pas d'accusation précise et l'insinuation commence par le fameux "Il paraît que" par lequel débute tout bon bouthéon.

Et il faut faire dans tout ceci la part au dépit ou à la rancœur de chacun, la proportion des aigris ayant sensiblement augmenté dans notre Stalag en raison des conditions spéciales dans lesquelles nous arrivent les nouveaux apports :

— si dans un kommando un mal-vêtu n'a pu obtenir le pantalon ou la veste demandés, c'est que la Maffia les accapare, n'est-ce pas, ou même les vend. Et l'on oublie que les vêtements sont arrivés dans une proportion qui ne permet pas de satisfaire tous les ayant droits, mais le mécontent manifeste son dépit en rejetant la responsabilité sur ceux qui n'en peuvent mais.

— si tel autre reçoit de France, soigneusement emballé, un instrument de musique démodé et rouillé, l'accusation jaillit: "C'est la Mafia qui a opéré la substitution!" Et l'on en oublie une règle élémentaire du commerce: le renvoi à l'expéditeur de l'article défectueux, préférant cette explication simpliste.

Mais où on touche le summum, c'est en ce qui concerne les colis personnels et de Croix-Rouge. J'ai entendu et lu à ce sujet de belles énormités. Si un colis ne parvient pas, ou parvient en retard, il serait bon de considérer que le pays où nous sommes prisonniers est en guerre, et que notre pays est territoire d'opérations. Il s'ensuit donc que fatalement des colis et du courrier sont détruits par les bombardements. Présence de Janvier vous en a donné un cas. Mieux vaut donc réfléchir à l'accident possible avant de parler de machinations ténébreuses visant à faire disparaître des colis ou à y opérer des prélèvements fructueux.

Il arrive que des colis parviennent en mauvais état et qu'il y manque des articles. La lecture des journaux nous donne bien des éclaircissements à ce sujet: l'arrestation d'un employé de mairie ou d'un agent des chemins de fer indelicat nous y est souvent relatée. Mais de cela on n'a cure; n'est-il pas plus simple d'écrire une carte de réclamation à l'homme de confiance en lui faisant part, plus ou moins adroitement, de soupçons que rien ne justifie vis-à-vis de tiers?

Je passe sur les colis américains qui ont donné lieu à tous les bruits fantaisistes imaginables.

Et si certains semblent craindre l'existence d'une mafia, d'autres, peut-être à la suite d'expériences passées, semblent fort bien s'accommoder à cette idée, comme le rhumatisant s'habitue à ses douleurs qui, quoique sensibles, lui sont supportables. N'en a-t-on pas vu offrir de l'argent à des interprètes pour partir dans un kommando déterminé, ou demander à leur homme de confiance ou à leur chef de camp de leur vendre des étiquettes-colis ou des lettres. L'interpellé en est évidemment interloqué, mais peut-il en vouloir au demandeur qui a pu, dans le passé, être obligé d'en passer par là?

Regardons les choses bien en face: Oui il existe des prisonniers qui, ignorant la solidarité, profitent du poste qu'ils occupent pour bien vivre, parfois aux dépens de leurs camarades, plus souvent en gardant pour eux seuls ou leur petite coterie les avantages que le dit poste peut leur donner. Oui à certains endroits leur groupement et leurs agissements peuvent justifier le nom de "mafia", mais heureusement les cas ne sont pas nombreux et ne légitiment pas l'abus de ce mot implanté dans le langage des Kgi. Car très souvent, le plus souvent dirai-je, l'épithète est attribuée à tort et n'extériorise que le ressentiment de l'auteur.

Une déconvenue, un refus essuyé lors d'une demande justifiée ou non, parfois simplement un sentiment d'infériorité ou l'envie, font lancer contre tel camarade le trait empoisonné.

Pourtant, est-on bien sûr que le refus en question vienne directement de lui? A-t-il les mains libres pour accorder ceci ou cela? Est-ce lui le responsable de telle lenteur ou doit-il se conformer à des ordres? Tient-on compte des circonstances particulières dans lesquelles il est placé? Autant de questions auxquelles il est plus facile de répondre par les deux fameuses syllabes; cela évite des recherches méditatives qui ne sont peut-être pas à la portée de celui qui devrait les faire.

Il est malheureusement de fait que le zèle même de camarades dévoués paraît suspect à ceux qui ne conçoivent le dévouement qu'avec la contrepartie de gras avantages, et très souvent les critiques viennent de ceux qui savent sciemment ou sentent confusément que, s'ils étaient à sa place, ils feraient ce dont ils accusent ou soupçonnent l'intéressé. La jalousie n'est-elle pas souvent l'origine du dénigrement?

Et, lorsque le soupçon devient trop fort, pourquoi ne pas s'en ouvrir à ceux qui peuvent intervenir? Pourquoi, au lieu de chuchoter dans les chambrées sur le compte d'un tel, ne pas aller confier ses craintes au chef de camp ou à l'homme de confiance et, s'il le faut, plus haut, et ne pas provoquer ainsi, ou des réponses satisfaisantes et des apaisements, ou une intervention pour réprimer les abus, tout au moins quand cette intervention est possible.

Il importe en effet de dissiper toute atmosphère de méfiance, de vivre entre nous franchement, en bons camarades, et de voir disparaître de ce Stalag un mot d'importation qui n'y a que faire.

Laissons donc la "mafia" là où elle est et où l'on est impuissant à la disloquer et ne décourageons pas par ailleurs les trop rares bonnes volontés par des suspicions ou des propos inconsidérés. Se mieux connaître et se mieux comprendre, telle doit être notre aspiration commune.

Gérard Jannet.

COMITE D'ETUDES

Avis aux membres de l'enseignement.

Je vous informe que le "Journal officiel" du 16 janvier 1944 nous présente le nouveau classement des diverses catégories des membres de l'Enseignement avec les traitements correspondants portant effet du 1er juillet 1943.

Les quelques numéros reçus ont été comme à l'habitude envoyés dans les détachements de travail.

Réponses à quelques renseignements demandés:

Herboristes — La loi du 11 septembre 1941 stipule qu'il ne sera plus délivré d'inscription pour le diplôme d'herboriste. Cependant, les herboristes de nationalité française pourront continuer à exercer leur vie durant et seront astreints aux mêmes règles professionnelles que celles qui régissent la profession pharmaceutique.

Commissaires-Priseurs — Cette carrière est ouverte aux candidats âgés d'au moins vingt cinq ans qui ont accompli soit un stage de deux ans dans une étude de notaire, d'avoué, soit un stage de trois ans au greffe d'une cour d'appel ou d'un tribunal de première instance ou qui ont exercé pendant deux ans des fonctions de greffier en justice de paix. De plus un stage d'un an comme clerc chez un commissaire priseur est généralement exigé des candidats.

Leur travail consiste à l'estimation et à la vente aux enchères d'objets mobiliers. Le commissaire priseur ne peut se faire remplacer dans ses fonctions comme peut le faire un notaire ou un avoué. Il doit procéder lui-même à la direction des ventes.

On compte en France 359 charges de commissaires priseurs. Toutes sont situées dans les grandes et moyennes villes. L'acquisition d'une charge de commissaire priseur est relativement facile, mais il lui faut acquitter:

Les droits de cession (14 à 18% du produit brut de l'étude).

Le cautionnement (variant de 800 à 50.000 francs selon l'importance de l'étude).

Les droits d'enregistrement.

Jean Aufray.

FOUR "NOS" ORPHELINS

Nous avons atteint notre but.

J'ai aujourd'hui l'agréable mission de vous rendre compte du résultat magnifique de la collecte organisée pour les Orphelins de nos camarades morts en exil.

Au 31 Décembre, nous avons reçu des Kommandos suivants, la somme totale de 6.631 RM. 67.

Kdo	392	RM.	201.10	Kdo	262	RM.	102.00
	580		25.00		991		72.00
	39		453.10		280		17.00
	58		38.00		78		31.00
	869		350.00		142		153.80
	547		30.00		273		23.00
	91		56.50		990		20.00
	95		10.00		890		21.00
	434		8.00		341		127.80
WILLENBERG			1.038.06		200		112.00
	379		78.87		900		12.00
	808		12.00		289		250.00
	160		90.00		268		35.00
	121		54.00		919		40.00
	369		647.30		29		264.20
LAZARETT Mbg			250.00	STALAG XX A			1.031.24
	220		18.00	506 A			10.00
	229		48.20	CIVILS Büsing			62.50
	55		220.00	.. Weichselmünde			220.—
	133		25.00	.. Danzig-Holm			189.—
	28		25.00	Danzig, Lager R.A.W.			160.00
				TOTAL :			6.631,67

A cette somme nous devons ajouter les 1.794 RM, 87 offerts par la MUTUELLE.

Quelques kommandos nous annoncent encore des envois tardifs.

Par les soins de notre Homme de Confiance, une somme de 123.000 Francs fut répartie pour les fêtes de Noël et Nouvel An, entre 32 familles totalisant 48 enfants. Chaque enfant a reçu 2.500 Frs. et les mamans malades un petit secours supplémentaire.

Cette première liste de répartition sera suivie d'une seconde, comprenant les familles de nos camarades du XX A, dont l'adhésion tardive ne nous a pas permis d'effectuer en temps voulu les enquêtes nécessaires auprès des autorités françaises compétentes.

Une maman malade ayant trois enfants écrivait récemment que notre envoi était "providentiel".

Dans la tristesse de notre situation, il nous a été permis de venir au secours d'une grande misère, grâce à votre esprit compréhensif et à votre générosité.

Au nom de tous ces petits et de leurs mamans, je tiens à vous remercier chaleureusement.

La preuve est faite, que le Français n'a rien perdu dans la peine de ses belles qualités de coeur.

Efforçons-nous de rester dignes de notre Patrie lointaine, prouvons-lui, par nos actes, combien nous l'aimons.

Georges Deschamps
orphelin de guerre 14-18.

Les Beaux Pays de France SAVOIE & DAUPHINE.

La France, nous nous plaisons à juste titre à le constater, est une contrée qui jouit d'une situation privilégiée sous le rapport de la variété des paysages qui s'offrent à nos yeux.

Il n'est pas en Europe de beauté naturelle que l'on ne puisse y retrouver. En effet; notre Côte d'Azur surpasse nettement au point de vue exubérance de la végétation sa voisine italienne; si les rochers des côtes d'Ecosse et du Pays de Galles sont battus par une mer splendide; ceux de notre Bretagne ne leur sont certes pas inférieurs; la douceur des paysages angevins et tourangeaux ne se rencontre nulle part ailleurs et, de même, les montagnes suisses et tyroliennes trouvent des rivales dignes de ce nom dans nos grands massifs alpins.

Le Français qui voyage s'en va donc, souvent d'ailleurs par snobisme, chercher au loin des paysages que sa patrie lui offrirait bien-volontiers et, s'il ignore la Géographie, c'est hélas trop souvent celle de son propre pays.

Je suppose que nous sommes tous très ferrés maintenant sur la configuration de la Russie, mais combien parmi les nombreux Bretons, Nordistes ou Parisiens du Stalag seraient capables d'indiquer sans se tromper l'emplacement du Mont Blanc sur une de ces cartes muettes qui ont tourmenté notre enfance.

La Rédaction de "Presence" m'ayant demandé un article pour ce Numéro, et étant donné qu'il est toujours agréable de parler de notre pays, je voudrais essayer de faire connaître un peu à ceux qui n'y sont jamais allés la splendide région des Alpes françaises.

Cet extrême compartiment Sud-Est de la France s'étend sur 350 Km de long et sur une largeur qui atteint au maximum 200 km entre le lac Léman au Nord, la frontière suisse puis italienne à l'Est, la vallée du Rhône à l'Ouest et se termine sur la Méditerranée par l'enchantement des Alpes Maritimes et de la Côte d'Azur.

Cette région se présente sous l'aspect d'une chaîne de montagnes jeunes, à l'échelle géologique s'entend, qui a dû atteindre autrefois une altitude de 8 à 9000 m.

Formée au cours de l'ère tertiaire par une poussée venue de l'Est, les terrains ainsi plissés sont venus buter sur les massifs anciens des Maures et de l'Esterel en bordure de la côte méditerranéenne, du Massif Central et des Vosges qui ont contribué à donner aux Alpes leur allure générale courbée.

Les deux versants des Alpes à l'Est et à l'Ouest sont très dissemblables; du côté français, les grands massifs du Mont Blanc et de l'Oisans sont précédés de montagnes plus basses dont les noms sont bien connus: Vercors, Chartreuse, les Bauges, le Genevois et, en bordure du Léman, le Chablais.

Entre les Alpes et ces "Préalpes" se trouve le grand sillon constitué par la basse vallée du Drac, la vallée moyenne de l'Isère ou Grésivaudan et de la vallée de l'Arly.

Dans le sud, les régions du Dévoluy et des préalpes provençales épaulent les massifs intérieurs jusque vers la

vallée du Rhône d'une part et jusqu'à l'Esterel et aux Maures d'autre part.

Du côté italien au contraire, les Alpes descendent brusquement vers la plaine lombarde, bordée par les hauts massifs du Gd. Paradis et du Viso, le premier atteignant et le deuxième approchant les 4000 m. d'altitude.

Nous trouverons donc les grands sommets cachés derrière les contreforts des Préalpes et en effet, si, venant de Genève, nous remontons la vallée de l'Arve, cet affluent du Rhône qui s'y jette à la sortie même du Léman, après avoir roulé en pleine Haute-Savoie entre le Chablais et le Genevois, nous arrivons dans la vallée de Chamonix au pied du Massif du Mont Blanc.

Celui-ci, le plus haut sommet d'Europe (4.807 m.), se dresse, écrasant d'ailleurs de sa masse le touriste qui se contente de rester aux 1000 m. d'altitude de Chamonix, bordé de sa magnifique chaîne d'aiguilles, un pied en France, l'autre en Italie.

Il fut conquis pour la première fois en 1786 par le Dr. Paccard et le guide Jacques Balmat, tous deux chamoniards.

Pour mieux contempler le panorama, il est indispensable de s'élever, chose facile aujourd'hui grâce au téléphérique du Brévent qui nous monte à 2500 m. sur le côté de la vallée opposé au massif des Aiguilles. On atteint tout d'abord la



Grenoble — Capitale du Dauphiné.

station de Planpraz par un voyage le long d'un câble d'une inclinaison impressionnante. De Planpraz, l'on passe à la station du Brévent par un trajet peu incliné mais d'une portée sans pylônes de l'ordre de 1000 m. au dessus d'un vide de plusieurs centaines de mètres ce qui effarouche parfois le client.

C'est là le belvédère idéal pour détailler l'ensemble de la chaîne.

Devant nous, le Mont Blanc se dresse dans toute sa splendeur, nous dominant encore de 2.300 m. Le dôme terminal distribue de tous côtés ses fleuves de glace dont l'un, le Glacier des Bossons, se termine fort près du fond de la vallée de Chamonix.

Il est escorté de sommets également glacés: Aiguille du Goûter, Aiguille de Bionnassay etc. On ne peut s'empêcher de sentir que c'est là vraiment le souverain des Alpes.

Derrière, malheureusement cachés, ce sont les à-pic de la Brenva avec leurs terribles pentes sombres s'abimant dans la vallée italienne de Courmayeur.

A gauche, reliée par un large enlèvement glaciaire, se dresse l'Aiguille du Midi. Au pied de celle-ci, nous apercevons le Col du Midi, à 3.500 m. où aboutissent maintenant, car hélas la montagne s'enchaîne peu à peu, les travaux du Téléferique dit des Glaciers. Ce téléphérique donnera accès à la Vallée blanche, grand bassin glaciaire situé derrière la chaîne des Aiguilles et qui se termine quelques Km. plus loin par la Mer de Glace.

La Vallée blanche ainsi rendue accessible sera d'ici peu le paradis des skieurs.

Avec l'Aiguille du Midi débute la chaîne des Aiguilles de Chamonix, aux clochetons rocheux et déchiquetés et dont les noms sont célèbres dans la littérature alpine: Aiguille de l'Aigle Fou; Ciseaux, Blaitière, Grépon, Aiguille de l'M dont l'un des sommets porte le nom d'un grand Roi ami de la France et qui fut un alpiniste passionné: Albert Ier de Belgique qui aimait venir incognito en France et en Suisse se livrer à son sport favori qui devait hélas lui coûter la vie.

(à suivre)

Capitaine Odier,
Officier-Conseil.

LA VIE AU STALAG

Organisation du Service "Verwaltung"

Il y a quelque temps déjà un de nos camarades vous a donné un aperçu sur le fonctionnement du service "Colis", à mon tour de vous parler de la Comptabilité.

Tout d'abord, je dois vous dire qu'il n'existe aucun pécule. Chaque prisonnier possède une carte individuelle sur laquelle figure d'un côté et dans la partie supérieure ses nom, prénoms, lieu et date de naissance, nationalité, grade et profession, et il ne faut pas oublier son numéro de "Gefang". Dans la partie inférieure l'argent étranger (français, belge, anglais, etc.) pris par les autorités allemandes lors de son immatriculation, ainsi que les objets de valeur (montres, stylos, briquets, rasoirs, appareils photographiques, vêtements civils, etc.), malheureusement beaucoup de ces objets manquent, et sur ce point vous me comprenez tous! Beaucoup de nos camarades ont demandé le transfert de leurs devises fin 1941, ce travail a été effectué au début de l'année 1942 par mes camarades et moi-même; sans doute vous avez été avisés par vos familles que le remboursement avait été fait par l'intermédiaire de la Direction des Prisonniers de Guerre à Paris.

Après une démarche auprès des Autorités allemandes nous avons obtenu la remise des objets de valeur (stylos, montres, etc.) à l'exception des appareils photographiques, vêtements civils et autres objets d'aucune utilité ici, lesquels vous seront remis lors de votre libération. Dès maintenant ces objets personnels vous sont adressés à votre Kdo. et lorsque cet article sera imprimé je pense que vous serez tous en possession de vos objets.

Pour les camarades sortants de la P. M. de Graudenz nous avons eu un très gros travail car beaucoup de ces objets de valeur étaient au Stalag XX A, et nous n'avons pu les remettre aux intéressés qu'au fur et à mesure de leur arrivée ici. Pour ceux auxquels il manque encore quelque chose, je les prie de consulter l'article paru dans le numéro d'octobre de Présence.

Au verso de votre carte nous inscrivons toutes les sommes (argent de camp) vous appartenant. Par exemple un camarade quitte son Kdo: s'il n'a pas été payé, son salaire est porté à son compte, de même pour ceux dont l'argent étranger a été converti. Pour les camarades de Graudenz nous recevons la carte de leur Stalag d'origine et s'ils le désirent ils peuvent demander le remboursement de leur compte ou l'envoi de leur avoir à leur Famille. (Demande faite par l'intéressé et transmise par le Kdo.-Führer directement au Stalag: Service Verwaltung, Abt. D/E).

Lorsqu'un prisonnier quitte le Stalag XX B nous adressons la carte à son nouveau Stalag ainsi que les sommes lui appartenant (Devises, Objets de valeur et argent de camp s'il y a lieu.)

Mandats — Un de mes camarades s'occupe uniquement de l'expédition des mandats pour la France. Les listes de mandats lui parviennent de chaque Kdo., et elles sont recopiées à la machine à écrire pour être adressées à Paris, où un service se charge de l'expédition à vos familles. C'est pourquoi je vous recommande d'écrire très lisiblement (en caractères d'imprimerie de préférence) les nom et adresse du destinataire; d'avance je vous remercie.

Tabac — Pour finir, quelques mots sur le Service "Tabacs". Chaque mois ce service adresse à votre Kdo.-Führer la liste des objets de cantine. Vous remettez votre commande mensuelle (tabac et objets, lames de rasoirs, peignes, pâte dentifrice, boutons, etc.) avec l'argent à votre Kdo.-Führer, qui se charge de l'envoi au Stalag. Le montant de votre commande nous parvient par l'intermédiaire d'un compte chèque postal, et dès que cette somme est créditée mes camarades vous expédient ce que vous avez demandé. C'est un service uniquement allemand, et c'est auprès de votre Kdo.-Führer qu'il faut adresser toute réclamation.

Chers camarades, soyez assurés que nous nous efforçons toujours de vous donner satisfaction (dans la mesure de nos moyens!) et que nous sommes à votre disposition pour tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin.

Gaston Jacques.

COURRIER DES SCENES

Kdo 29 — HOLM — DANZIGER WERFT — Holm 29, par sa voix "Music-Holm" a donc joué samedi 15 Janvier, pour son compte, et le lendemain Dimanche pour ses invités, "La Sonnette d'Alarme", comédie en 3 actes de H. Hennequin et R. Cochet.

Après avoir entendu les vifs applaudissements venus de s'assistance, Music-Holm a reçu de celle-ci, à l'issue de la séance, et comme à l'ordinaire, les félicitations les plus enthousiastes. La présentation de cette pièce, en particulier, semble n'avoir fait monter dans l'esprit des auditeurs que de bonnes impressions; l'animation que mettaient ceux-ci en les échangeant et le jeu des mines réjouies l'ont bien prouvé. Puis-je même ajouter que le lendemain on en parlait encore sur les chantiers pendant que s'écoulaient les pauses.

Bientôt "Music-Holm" reviendra sur ses planches avec un nouveau spectacle et souhaite de pouvoir donner à ses fidèles camarades une autre occasion de se distraire. C'est le but principal de ses efforts.

J. Camou.

Kdo 39 — DANZIG — NEUFABRWASSER — Pour l'inauguration de leur nouvelle scène, les Fol' Doc' présentaient le 8 Janvier "Liberté provisoire" de Michel Duran.

Les oeuvres de cet auteur semblent devoir exercer une certaine attirance auprès des théâtres de prisonniers de guerre puisque tout récemment encore on a pu voir "trois... six... neuf..." sur la scène de Music-Holm et "Boléro" chez nos camarades de Danzig-Strohdeich.

"Liberté provisoire" (ce titre est plein d'une ironique saveur pour des prisonniers de guerre), dont l'action se déroule aux alentours de 1934; nous montre le conflit intérieur d'un insoumis qui, poursuivi et traqué par la police, trouve un refuge chez une jeune femme riche, aimée, fêtée, et qui à son tour en subit le charme. Celle-ci d'ailleurs n'a pas été sans être attirée par le côté aventureux de cet amour et l'esprit d'indépendance de notre héros, qui s'est délibérément mis en dehors de la société.

Oeuvre forte, au dialogue incisif et aux scènes bien amenées atteignant parfois une rare violence, "Liberté provisoire" ne pouvait être applaudie, tant pour sa valeur intrinsèque que pour le jeu des protagonistes. La parfaite homogénéité de la troupe des Fol' Doc' a permis de mener parfaitement à bien cette oeuvre difficile aux nuances si diverses et si subtiles.

Terminons en soulignant la valeur du seul décor de ces 4 actes, qui achevait de créer le climat, un studio moderne et de bon goût, voire luxueux.

Pierre Lépinay.

WILLENBERG —

L'activité du GAW va en s'améliorant; un mois après l'opérette "La-Haut" il nous est offert d'assister à la brillante représentation d'un des chefs d'oeuvre de Beaumarchais, le **Barbier de Séville**.

La tentative que notre camarade Cottret vient de faire en abordant le classique pour la première fois sur la scène de Willenberg a connu un succès complet.

La mise en scène très vivante, les décors faits avec goût, et en particulier la distribution homogène, nous donna un spectacle fort divertissant et plein d'intérêt.

Le spectateur a le plaisir d'y trouver cette verve et cet esprit, qualités spécifiquement françaises dont nous sommes seuls à saisir toute la finesse et le charme.

Nos acteurs jouant avec foi et sincérité mériteraient tous d'être nommés. Ils semblent tous prendre un plaisir particulier à cette interprétation certainement plus délicate que celle d'une opérette.

Si nous regrettons que le GAW n'ait pas présenté plus tôt des pièces classiques nous pouvons désormais espérer en un programme très varié où les différents genres de notre théâtre alterneront pour le plus grand divertissement de tous.

Jean Paul Charrière.

KOMMANDO 55 MARINEOBERBAUAMT-GOTENHAFEN.

Le 6 Février la troupe théâtrale du kommando a interprété "Jean de la Lune" une comédie en trois actes de Marcel Achard, ce fut un beau succès dont il faut féliciter non seulement acteurs et metteur en scène, mais encore tous les camarades dévoués qui par leur travail ont contribué à la réussite du spectacle.

V. S.

